



21 rue Béranger
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 18 octobre 2006

SCONET : gestion d'une crise majeure

Le 13 octobre, une délégation du SNPDEN conduite par Philippe Tournier a participé à la première réunion du groupe « de contact », créé à notre demande, par le ministère autour des applications informatiques. Gilles Fournier, chargé de ce dossier au ministère, était entouré de plusieurs de ses collaborateurs.

Ce dernier n'a pas fait mystère qu'il s'estimait en « gestion de crise », les motifs de celle-ci semblant bien être le déploiement auprès de 8000 EPLE d'un produit uniquement testé à petite échelle (54 établissements testeurs ; aucun essai à l'échelle d'une académie), la dispersion des niveaux de décision, la disproportion entre l'ampleur du projet et les ressources effectivement affectées, et la mesquinerie ambiante qui fait que les aspects formation, communication et « accompagnement du changement », essentiels dans un tel projet, ont été plus ou moins économisés sous la forme désormais habituelle : le renvoi aux académies, qui elles-mêmes renvoient aux établissements. Ces aspects sont manifestement non suivis par le ministère et ne cessent d'empirer : aucun formateur n'est plus disponible (les personnels possibles étant entièrement « consumés » par la réparation des « bugs » en tous genres), les évolutions des innombrables versions de Sconet qui se succèdent sont inconnues des utilisateurs.

La « crise » est assez grave pour que tous les efforts soient aujourd'hui exclusivement consacrés au produit lui-même, notamment pour éviter davantage de compromettre la préparation de la rentrée... 2007 (déjà une semaine de retard). Un certain nombre de points notés par les collègues sont connus mais ne commencent à être traités que maintenant. La question de « droits en consultation » devrait être prochainement réglée, la fonction « export » améliorée et plus accessible...etc. En revanche, d'autres questions ne semblaient pas bien cernées (voire quasi-inconnues comme les problèmes de STS-Web). Nous avons insisté sur la nécessité d'une mise à niveau générale des personnels administratifs au moment où le bon usage des produits nécessite des connaissances, notamment sur l'utilisation des navigateurs. Le ministère semble découvrir qu'il n'a conduit aucune politique générale sérieuse de formation de ses personnels depuis le lancement de GEP (il y a seulement 18 ans !).

Nous avons aussi mis en cause l'architecture même du projet. Le stockage des BEE sur le serveur académique nous a été présenté comme une mesure de simplification des mises à jour et de sauvegarde, mais nullement comme une préfiguration de « *big brother* » : la CNIL aurait fait de leur inaccessibilité par les autorités académiques et nationales une condition de son autorisation. Nous avons demandé que cet avis nous soit communiqué. En revanche, la loi de 2004 laisserait « peut être » aux collectivités un droit d'accès à des données nominatives : ce flou souligne que nous avons bien raison de nous méfier....

Le SNPDEN abordant le point du module « Absence », un représentant de la DGSCO en a vanté les qualités. Nous avons simplement fait remarquer qu'un produit sur les absences devait être opérationnel à la rentrée...Cependant, il nous a été confirmé que l'application « Absences » n'avait pas vocation à devenir obligatoire, et que cela a été rappelé aux académies qui s'étaient aventurées dans cette voie. Le produit ministériel était simplement « offert » parmi les autres.

Les échanges ont été longs (près de trois heures) et « francs » comme l'on dit. Nos interlocuteurs sont indéniablement soucieux de résoudre les difficultés et de restaurer le crédit des applications informatiques nationales. Dont acte, mais les représentants du SNPDEN ont quitté la réunion en se demandant si le ministère avait bien les moyens, mais aussi une organisation qui lui permettaient de conduire de tels projets, et s'il mesurait combien il apparaissait aujourd'hui aux établissements comme un partenaire modérément sérieux. Ainsi, alors qu'il fait la chasse aux « gisements » d'économies, il vient de faire dilapider en pure perte l'équivalent d'environ 200 ETP en quatre mois aux EPLE en surcoût de travail administratif inutile (une semaine par EPLE, ce qui est une évaluation raisonnable) !

Le groupe doit se réunir à nouveau le 17 novembre : n'hésitez pas à continuer à faire remonter des observations concrètes sur le produit.